

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00342

Numéro SIREN : 495 278 681

Nom ou dénomination : 2 G FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2019 sous le numéro de dépôt 7777

Greffe du tribunal de commerce de BESANÇON



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 18/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/7777

Déposant :

Nom/dénomination : 2 G FINANCES

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 495 278 681

N° gestion : 2007 B 00342

SAS 2G Finances

N° SIRET : 49527868100012

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice au 30/06/2019			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 30/06/2018
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires			
		Fonds commercial (1)			
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
	Avances et acomptes				
	TOTAL				
	Terrains				
	Constructions				
Inst. techniques, mat. out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL					
Immobilisations financières ²⁾	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	967 954		967 954	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés			100 000	
	Prêts				
Autres immobilisations financières					
TOTAL		967 954		967 954	
Total de l'actif immobilisé		967 954		967 954	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances ³⁾	Clients et comptes rattachés			
		Autres créances	58 072		58 072
		Capital souscrit et appelé, non versé			
TOTAL		58 072		58 072	
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	550 000	17 560	532 440	
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	565 151		565 151	
TOTAL		1 115 151	17 560	1 097 591	
Charges constatées d'avance					
Total de l'actif circulant		1 173 223	17 560	1 155 663	
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		2 141 177	17 560	2 123 617	
Renvois : (1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients		

Comptes annuels

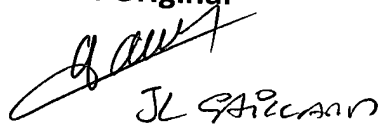
SAS 2G Finances

REÇU PAR COURRIER

LE 13 NOV. 2019

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

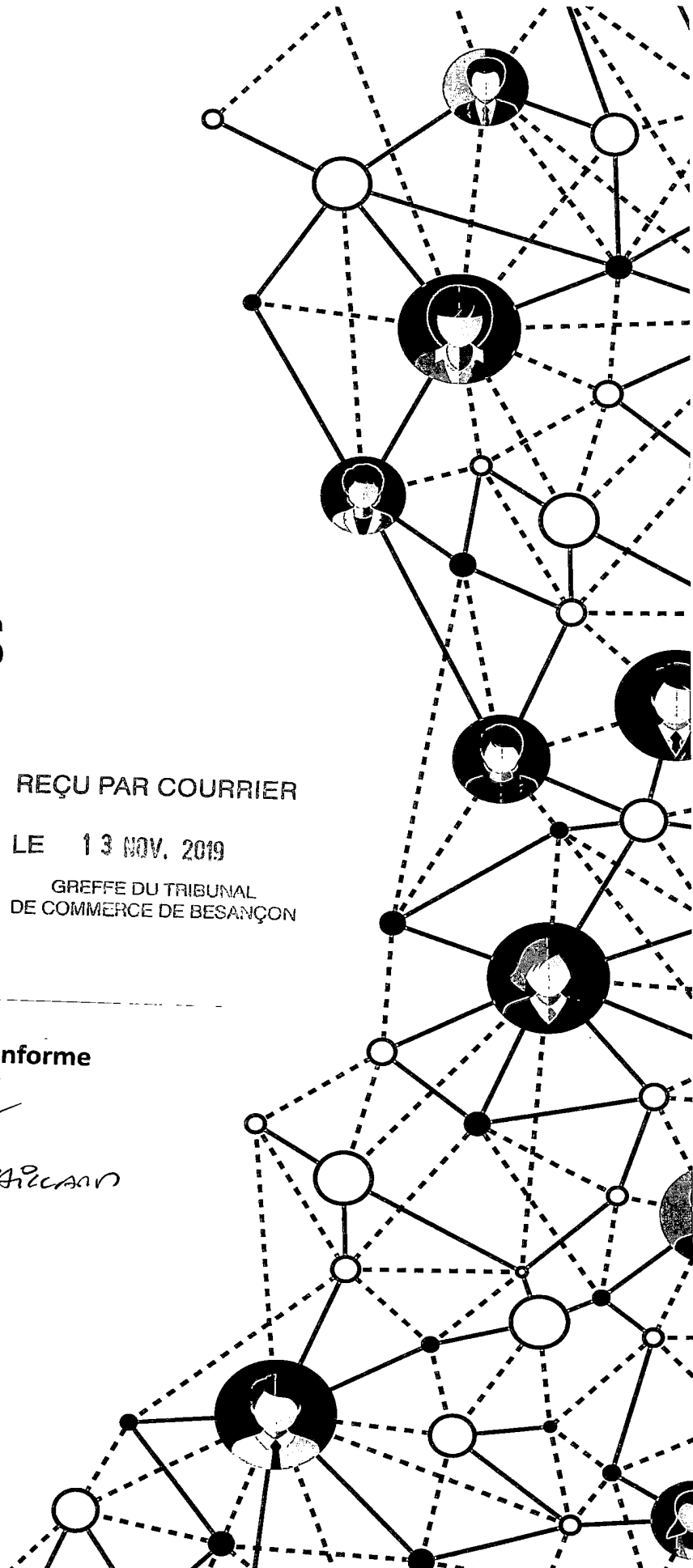
Copie Certifiée Conforme
à l'Original



JL GARCIA

30/06/2019

Ce document contient 16 pages





SAS 2G Finances

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019 (Bilan)

Sommaire

0.1	Bilan actif	3
0.2	Bilan passif	4
0.3	Compte de résultat	5
0.4	Annexe 30.06.2019	7



SAS 2G Finances

**Annexe de base aux
comptes de l'exercice
clos-le 30/06/2019**

Table des matières

1.	Faits caractéristiques de l'exercice	1
1.1.	Événements principaux.....	1
1.2.	Principes, règles et méthodes comptables.....	1
2.	Informations relatives au bilan.....	3
2.1.	Actif.....	3
2.1.1.	Immobilisations incorporelles.....	3
2.1.2.	Immobilisations corporelles.....	3
2.1.3.	Immobilisations financières	3
2.1.3.1.	Informations relatives aux filiales et participations	3
2.1.3.1.1.	Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	3
2.1.3.1.2.	Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations	4
2.1.4.	Produits à recevoir	4
2.1.5.	Créances	5
2.1.6.	Disponibilités et divers	6
2.2.	Passif.....	6
2.2.1.	Capitaux propres	6
2.2.1.1.	Tableau de variation des capitaux propres.....	6
2.2.1.1.	Capital.....	6
2.2.2.	Dettes financières et autres dettes	7
2.2.3.	Charges à payer	8
3.	Autres informations.....	9
3.1.	Engagements financiers donnés et reçus	9

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Annexe page 2

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Néant

2.1.2. Immobilisations corporelles

Néant

2.1.3. Immobilisations financières

Néant

2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations

2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital		Quote-part %		Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes		Prêts/avances non remboursés	
		Rés. et report avant affect.		Dividendes	Brute	Nette		Résultats		Cautions
Praxis	111 500	277 048	100 %	300 000	875 000	875 000	2 442 993	239 732		250 000
	Observation :									
	Observation :									
	Observation :									

Annexe page 3

2.1.3.1.2. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales (françaises et étrangères) non reprises au § A	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
	Brute	Nette			
Praxis Consulting SA Capital : 100 000 CHF	92 954	92 954			
<i>Observation :</i>					

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	458
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	-
TOTAL	458

Annexe page 4

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-	
	Prêts		-	-	-	
	Autres immobilisations financières		-	-	-	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-	
	Autres créances clients		-	-	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices		58 072	58 072	-
		Taxe sur la valeur ajoutée		-	-	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés		-	-	-
		Divers		-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-	
	Débiteur divers		-	-	-	
Charges constatées d'avance		-	-	-		
TOTAL			58 072	58 072	-	

Annexe page 5

2.1.6. Disponibilités et divers

Différence d'évaluation sur les valeurs mobilières de placement

La valeur liquidative des VMP détenues à la date de clôture est de 282 440 €. Cette valorisation représente une moins-value latente comptabilisée de 17 560 €.

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	228 900	-	-	228 900
Primes, réserves et écarts	1 217 060	287 031	-	1 504 091
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	387 031	311 328	387 031	311 328
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	1 832 991	598 359	387 031	2 044 319

2.2.1.1. Capital

Le capital est composé de 22 890 actions de 10 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	580	580	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	79	79	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	46 477	46 477	-	-
Groupe et associés	32 162	32 162	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	79 298	79 298	-	-

Annexe page 7

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	580
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	79
Divers	-
TOTAL	659

Annexe page 8

3. Autres informations

3.1. Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Caution données à filiale	250 000	
Garanties		
Créances cédées non échus		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis l'égard d'entités liées		
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées		
Engagements assortis de sûretés réelles		
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagements résultant de contrats qualifiés de « portage »		
Engagements consentis de manière conditionnelle		

Annexe page 9

2G FINANCES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 228 900 euros
Siège social : 8 route de Besançon
25660 MONTROND LE CHATEAU
BESANCON 495 278 681

Copie Certifiée Conforme
à l'Original

JL Gaillard

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 27 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le 27 septembre, à quatorze heures, les associés se sont réunis au siège social de la société 8 route de BESANCON à MONTROND LE CHATEAU, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Louis GAILLARD, propriétaire de dix-sept mille cinq cent parts
ci 17 500 parts
- Monsieur Mickael GAUME, propriétaire de quatre mille trois cent parts
ci 4 300 parts
- Monsieur Bruno PAVIET propriétaire de mille quatre vingt dix parts
ci 1 090 parts

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur Jean-Louis GAILLARD préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation
- Le rapport de gestion de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019
- Le texte des projets de résolution.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;

REÇU PAR COURRIER
LE 13 NOV. 2019
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANCON



JL Gaillard

Le Président donne lecture :

- Du rapport de gestion de la gérance,

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019 lesquels font apparaître un bénéfice de **311 328.19** Euros.

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant 311 328.19 Euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice 311 328.19 Euros

Affectation

A titre de dividendes 310 000.00 Euros

Réserves légales

En autres réserves 1 328.19 Euros

Totaux 311 328.19 Euros 311 328.19 Euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Ce dividende en numéraire sera mis en paiement au 10 octobre 2019.

L'article 28, I-28° de la loi de finances pour 2018 soumet au prélèvement forfaitaire unique les distributions de dividendes réalisées à compter du 1er janvier 2018 par les contribuables personnes physiques fiscalement domiciliées en France. Cette taxation forfaitaire au taux unique de 12,8 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, est applicable de plein droit sauf option globale pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

En effet, par dérogation à l'application du prélèvement forfaitaire unique, les revenus

mobiliers peuvent, sur option expresse et irrévocable du contribuable, être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu (CGI art. 200 A, 2). Les revenus sont alors pris en compte dans le revenu net global (CGI art. 13, 2 et 158, 3-1° modifiés). L'option est globale, annuelle et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique.

Les revenus mobiliers inclus dans l'assiette du revenu global sont retenus pour leur montant net. Sont ainsi déductibles du montant des revenus mobiliers l'abattement de 40 % sur les dividendes et revenus assimilés ainsi que les dépenses engagées pour l'acquisition ou la conservation des revenus.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 juin 2016	70 000,00 €	-	-
30 juin 2017	100 000,00 €		
30 juin 2018	100 000,00 €		

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

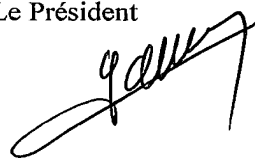
Le Commissaire aux comptes a procédé aux contrôles et vérifications prévus par la loi. Son opinion sur les comptes annuels est consignée dans son rapport sur les comptes annuels.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président

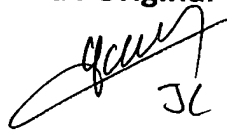


2G Finances
8, route de Besançon
25660 MONTROND LE CHÂTEAU

JEAN-FRANCOIS TANNIERES
Commissaire Aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

2 rue de l'Oratoire BP 18
25770 FRANCOIS
☎ : 03-81-59-09-44 - Fax : 03-81-59-07-63
E-mail : cabinet-tannieres@wanadoo.fr

Copie Certifiée Conforme
à l'Original


JL SAILLAN

REÇU PAR COURRIER
LE 13 MAI 2019
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

2G FINANCES
Société par actions simplifiée
8 route de Besançon
25660 MONTROND LE CHATEAU

RAPPORT
du Commissaire aux Comptes
sur les Comptes Annuels
Exercice clos le 30/06/2019

Aux associés,

I - Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société par actions simplifiée « 2G FINANCES », tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels, sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



III – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion, exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre société. J'ai vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et je me suis assuré de leur correcte application.

IV – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels

Il m’appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du Président.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvres des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette



- incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations ou événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Franois, le 17 septembre 2019

Le Commissaire aux Comptes,



JEAN-FRANÇOIS TANNIERES

SAS 2G Finances

N° SIRET : 49527868100012

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice au 30/06/2019			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 30/06/2018
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires			
		Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		TOTAL			
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
		Inst. techniques, mat. out. industriels			
		Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations en cours					
	TOTAL				
Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	967 954		967 954	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés			100 000	
	Prêts				
	TOTAL	967 954		967 954	
Total de l'actif immobilisé		967 954		967 954	1 067 954
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
		TOTAL			
	Créances	Avances et acomptes versés sur commandes			
		Clients et comptes rattachés	58 072		58 072
Autres créances					
	TOTAL	58 072		58 072	
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	550 000	17 560	532 440	
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	565 151		565 151	
	TOTAL	1 115 151	17 560	1 097 591	
Charges constatées d'avance					
Total de l'actif circulant		1 173 223	17 560	1 155 663	874 806
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		2 141 177	17 560	2 123 617	1 942 760
Renvois :	(1) Dont droit au bail				
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des Immobilisations financières				
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients		

SAS 2G Finances

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif		Au 30/06/2019	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 228 900)	228 900	228 900
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	29 099	29 099
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	22 890	22 890
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 452 100	1 165 069
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en Instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	311 328	387 031
	Situation nette avant répartition	2 044 319	1 832 990
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	2 044 319	1 832 990	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	32 162	62 636
	Total	32 162	62 636
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	580	580
	Dettes fiscales et sociales	79	77
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	46 477	46 477
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Total	47 136	47 134	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	79 298	109 770	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	2 123 617	1 942 760	
Crédit-bail Immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1),	à plus d'un an à moins d'un an		
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	79 298	109 770	
(3) dont emprunts participatifs			

SAS 2G Finances

**Annexe de base aux
comptes de l'exercice
clos-le 30/06/2019**

Table des matières

1.	Faits caractéristiques de l'exercice	1
1.1.	Événements principaux.....	1
1.2.	Principes, règles et méthodes comptables.....	1
2.	Informations relatives au bilan.....	3
2.1.	Actif	3
2.1.1.	Immobilisations incorporelles.....	3
2.1.2.	Immobilisations corporelles.....	3
2.1.3.	Immobilisations financières	3
2.1.3.1.	Informations relatives aux filiales et participations	3
2.1.3.1.1.	Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	3
2.1.3.1.2.	Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations	4
2.1.4.	Produits à recevoir	4
2.1.5.	Créances	5
2.1.6.	Disponibilités et divers.....	6
2.2.	Passif.....	6
2.2.1.	Capitaux propres	6
2.2.1.1.	Tableau de variation des capitaux propres.....	6
2.2.1.1.1.	Capital.....	6
2.2.2.	Dettes financières et autres dettes	7
2.2.3.	Charges à payer.....	8
3.	Autres informations.....	9
3.1.	Engagements financiers donnés et reçus	9

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Annexe page 2

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Néant

2.1.2. Immobilisations corporelles

Néant

2.1.3. Immobilisations financières

Néant

2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations

2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
Praxis	111 500 277 048	100 % 300 000	875 000	875 000	2 442 993 239 732	250 000
	Observation :					
	Observation :					
	Observation :					

Annexe page 3

2.1.3.1.2. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales (françaises et étrangères) non reprises au § A	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
	Brute	Nette			
Praxis Consulting SA Capital : 100 000 CHF	92 954	92 954			
<i>Observation :</i>					

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	458
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	-
TOTAL	458

Annexe page 4

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-	
	Prêts		-	-	-	
	Autres immobilisations financières		-	-	-	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-	
	Autres créances clients		-	-	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices		58 072	58 072	-
		Taxe sur la valeur ajoutée		-	-	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés		-	-	-
		Divers		-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-	
Débiteur divers		-	-	-		
Charges constatées d'avance		-	-	-		
TOTAL			58 072	58 072		

Annexe page 5

2.1.6. Disponibilités et divers

Différence d'évaluation sur les valeurs mobilières de placement

La valeur liquidative des VMP détenues à la date de clôture est de 282 440 €. Cette valorisation représente une moins-value latente comptabilisée de 17 560 €.

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	228 900	-	-	228 900
Primes, réserves et écarts	1 217 060	287 031	-	1 504 091
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	387 031	311 328	387 031	311 328
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	1 832 991	598 359	387 031	2 044 319

2.2.1.1. Capital

Le capital est composé de 22 890 actions de 10 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	580	580	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéficiaires	-	-	-	-
TVA	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	79	79	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	46 477	46 477	-	-
Groupe et associés	32 162	32 162	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	79 298	79 298		

Annexe page 7

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	580
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	79
Divers	-
TOTAL	659

Annexe page 8

3. Autres informations

3.1. Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Caution données à filiale	250 000	
Garanties		
Créances cédées non échus		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis l'égard d'entités liées		
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées		
Engagements assortis de sûretés réelles		
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagements résultant de contrats qualifiés de « portage »		
Engagements consentis de manière conditionnelle		

Annexe page 9